

Titre du projet : Atelier de renforcement des capacités des actrices de la Société Civile sur la mise en pratique et l'utilisation d'un mécanisme de vérification, de collecte et de systématisation des mesures prises et appliquées en faveur de la transversalité du genre dans le DPES.

I Contexte/Justification

La question féminine est une préoccupation pour tout gouvernement soucieux d'un développement humain et durable. Les femmes sénégalaises représentent 52% de la population, 58,5% du monde rural, 70% de la main – d'œuvre agricole. Elles fournissent l'essentiel de la nourriture en milieu rural, sont largement présentes dans la sphère de distribution alimentaire, s'occupent de la transformation et de la conservation des produits agricoles. Les femmes sont la garante des valeurs communautaires et ont fait montre de perspicacité et d'efficacité dans le développement de stratégies de sorties de crises sous toutes leurs formes. S'il est aujourd'hui significatif que de nombreuses femmes s'investissent dans la plupart des filières de développement en tant que créatrices et productrices de richesses, beaucoup mènent encore des tâches invisibles mais indispensables à la survie de la famille, de la communauté et de la société de manière générale.

Malgré l'importante contribution des femmes et les multiples rôles qu'elles jouent pour relever les défis d'un développement humain et durable, le mode d'organisation familiale et communautaire traditionnelle surtout en milieu rural ne leur offre pas toujours une égalité des chances face aux opportunités économiques et politiques. Les inégalités basées sur le genre sont une réalité constatée dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Ces inégalités persistent malgré toutes les dispositions prises pour enrayer les discriminations à l'égard des femmes et en dépit des progrès législatifs marqués notamment par la Constitution de 2001, les conventions ratifiées dont la CEDEF devenue une convention constitutionnelle et le protocole de Maputo.

A l'instar des pays parties de la Déclaration du Millénaire en 2000, le Sénégal s'est engagé à faire de l'OMD3 portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un objectif transversal. Au lendemain de la 7ème Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Addis Abeba en octobre 2004, les engagements renouvelés en faveur de l'intégration du genre dans les programmes de développement auxquels le Sénégal a souscrit sont devenus les priorités du Gouvernement en matière d'égalité, d'équité et d'augmentation du pouvoir des femmes.

Le DPES a repris ces dispositions pour intégrer le genre de manière transversale et en faire un des leviers fondamentaux pour accélérer la croissance économique. Fort de la considération qu'une égalité de genre est indissociable du processus de développement de toute société, l'objectif de la demande de l'intégration vise l'élaboration de programmes et projets ainsi que leur mise en application en faveur de l'égalité entre les sexes dans les domaines politique, économique et social. L'égalité entre les sexes est une condition préalable à la croissance, à l'emploi et à la stabilité sociale.

Il est fondamental, en vue de mesurer cette volonté politique qui doit se traduire dans les programmes et projets de développement, de disposer d'un mécanisme de collecte des données rendant compte de la prise en compte de la transversalité du genre et de fournir des informations précises d'ici à 2015 sur les décisions conformes prises et les mesures effectivement appliquées.

Enfin il est important de souligner que l'examen des concepts amène à avancer que la prise en compte du genre dépasse une traduction en nombre de femmes présent ou en taux de participation mécanique de femmes dans les programmes de développement. L'intégration du genre tient compte des

différences sociales et des rapports de pouvoir lors de la définition des objectifs des programmes et projets, de l'identification de stratégies d'intervention pertinentes, efficaces et équitables.

Cet atelier de renforcement des capacités, qui entre dans l'axe 5 du plan d'action du GIF, se veut une contribution de taille à l'opérationnalisation du DPES par le biais de la transversalité du genre.

II Objectif global :

Contribuer à la mise en œuvre du DPES par le renforcement des capacités des femmes en vue de leur permettre une participation effective aux initiatives d'un développement humain, inclusif et durable.

III Objectifs spécifiques :

- Procéder à une clarification et à une harmonisation de la compréhension du concept genre et de l'intégration du genre dans le DPES.
- Elaborer un mécanisme de collecte et de systématisation des actions prises progressivement, en vue d'évaluer les mesures appliquées et qui rendent compte de la prise en compte du genre de manière transversale dans les programmes et projets conformément à la vision stratégique du DPES.
- Mettre en place un dispositif de vérification, de suivi et d'évaluation des mesures prises et relatives à la transversalité du genre dans les programmes et projets.

IV Résultats attendus :

- Les participants (es) ont une compréhension harmonisée de la transversalité du genre dans le DPES.
- Un mécanisme de collecte et de systématisation des données est élaboré et validé par l'atelier.
- Un système de suivi et d'évaluation est mis en place pour suivre les mesures prises et leur application effective.

V Méthodologie :

Un atelier de trois (3) jours est prévu durant la première quinzaine du mois de novembre en résidentiel. Il comprendra des exposés participatifs, des travaux de groupes et des plénières.

L'atelier sera axé autour de trois points fondamentaux :

- Une première partie va porter sur la clarification du concept genre et la compréhension de l'intégration du genre dans le DPES.
- Une deuxième partie sera articulée sur l'élaboration du mécanisme de collecte et de systématisation ainsi que sur les principes d'utilisation.
- Une troisième partie ciblera l'élaboration et la mise en place du dispositif de suivi/évaluation.

Deux facilitateurs (trices), disposant d'une bonne expertise dans les thèmes ciblés, seront mis à contribution.

VI cibles de l'atelier :

L'atelier comprendra les membres du GIF au plan national et partenaires, soit un total de trente participants. Il sera composé de :

- 14 membres régionales
- 6 membres du bureau national
- 1 CSC
- 1 Ministère du genre
- 1 de la cellule
- 1 parlementaire
- 1 de la cellule d'appui
- 1 rapporteure
- 1 secrétaire
- 1 coordinatrice de l'atelier
- 2 facilitateurs (trices)